



*Signataires : Romain de Sainte Marie, Julien Nicolet-dit-Félix, Michael Andersen, Laurent Seydoux, Pierre Conne, Cyril Mizrahi, Gabriela Sonderegger, Ana Roch, Angèle-Marie Habiyakare, Louise Trottet, Grégoire Carasso, Joëlle Fiss, Pierre Eckert, Masha Alimi, Uzma Khamis Vannini, Thomas Wenger, Oriana Brücker, Patricia Bidaux, Murat-Julian Alder, Natacha Buffet-Desfayes, Thierry Oppikofer, Alexandre de Senarclens, Christo Ivanov, Francine de Planta, Adrien Genecand, Pierre Nicollier, Jean-Pierre Tombola, Sophie Bobillier, Yves de Matteis, Anne Carron, Marjorie de Chastonay, Rémy Burri, Amar Madani, François Wolfisberg*

*Date de dépôt : 21 janvier 2025*

## **Proposition de motion** **pour renommer la place de la Petite-Fusterie en place Ruth-Fayon**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que la motion M 2536 « pour une reconnaissance dans l'espace public du rôle joué par les femmes dans l'histoire genevoise », qui réclamait le changement de dénomination de 100 rues dans le canton, a été acceptée par le Grand Conseil en 2019 ;
- que Ruth Fayon, survivante des camps de concentration nazis, a consacré sa vie à témoigner de son expérience dans les écoles genevoises ;
- que son engagement inlassable pour l'éducation et la mémoire de la Shoah a eu un impact profond sur de nombreuses personnes et a contribué à la lutte contre l'antisémitisme et l'oubli ;
- que, suite au premier refus du Conseil d'Etat de renommer la promenade Charles-Martin, la Ville de Genève propose de renommer en son honneur la place de la Petite-Fusterie, située dans le centre-ville ;

- que son changement de dénomination ne modifierait pas le nom de la place de la Fusterie et éviterait les éventuelles confusions entre ces noms similaires. Par ailleurs, aucune adresse n'est référencée à cet endroit ;
- que ce dossier est toujours en cours d'instruction auprès de la Commission cantonale de nomenclature (CCN),

invite le Conseil d'Etat

à valider la proposition émise par la Ville de Genève et à renommer la place de la Petite-Fusterie en place Ruth-Fayon.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Née en 1928 et décédée en 2010, Ruth Fayon a survécu à la déportation et aux camps de concentration pendant la Seconde Guerre mondiale. Installée à Genève dès 1959, elle a témoigné inlassablement dans les établissements scolaires de la région des horreurs du nazisme. Pour son combat contre le négationnisme et sa détermination à transmettre la mémoire de la Shoah aux nouvelles générations, elle a reçu en 2006 la médaille « Genève reconnaissante », ainsi que la Légion d'honneur française. Ruth Fayon est décédée en 2010.

En 2019, une majorité du Grand Conseil acceptait la motion M 2536 « pour une reconnaissance dans l'espace public du rôle joué par les femmes dans l'histoire genevoise », qui invitait le Conseil d'Etat :

- à renommer, dans un délai de trois ans après l'approbation de cette motion, au moins cent rues ou places d'importance du canton avec des noms de personnalités féminines ayant marqué l'histoire genevoise ;
- pour ce faire, à déléguer la commission cantonale de nomenclature afin qu'elle propose des changements de noms de rues en collaboration avec les communes et le BPEV, en s'appuyant notamment sur le projet « 100Elles\* » et en veillant à une répartition géographique équitable des rues à renommer.

De plus, pour rappel, les noms de rues sont choisis selon deux critères : il doit s'agir de personnes ayant marqué de manière pérenne l'histoire de Genève, et décédées depuis plus de dix ans.

C'est dans ce cadre que son nom a été retenu par la Ville de Genève dans le cadre du projet de féminisation sur proposition de la CICAD (Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation). Parmi seize nouvelles dénominations, la Ville de Genève proposait de renommer la promenade « Charles-Martin » en promenade « Ruth-Fayon ». Malheureusement, cette proposition fut refusée par le Conseil d'Etat en 2023. Afin d'en savoir davantage sur la situation du dossier, le député Sébastien Desfayes a déposé la QUE 2037 en mai 2024. Voici quelques éléments de réponse de la part du Conseil d'Etat :

*Sur le territoire genevois, les communes proposent les noms à la commission cantonale de nomenclature pour préavis, cette dernière transmettant ensuite ce dernier au Conseil d'Etat pour décision et officialisation des propositions communales.*

*Tout comme le nom « Grisélidis-RÉAL », la dénomination « Ruth-FAYON » a été préavisée positivement par la commission cantonale de nomenclature. Cependant, aucun lieu n'a encore pu être retenu, les propositions d'emplacement faites par la Ville de Genève n'ayant pas bénéficié d'une large acceptation. Ainsi, à ce stade, le Conseil d'Etat n'a pas encore été sollicité pour une prise de position sur la proposition « Ruth-FAYON », puisqu'aucun lieu n'a été trouvé.*

*Dans ces 2 derniers exemples de dénomination, il appartient désormais à la Ville de Genève ou à une autre commune genevoise de proposer un nouveau lieu en lien avec le nom proposé et bénéficiant d'une large acceptation. A ce jour, aucun dossier n'a été déposé à la commission cantonale de nomenclature pour un nouvel emplacement qui pourrait accueillir le nom de « Ruth-FAYON ».*

Or, depuis, la Ville de Genève a justement proposé de renommer en l'honneur de Ruth Fayon la place de la Petite-Fusterie, située dans le centre-ville, vers la rue du Rhône et dans la continuation de la place de la Fusterie, suite au refus du premier emplacement. Son changement de dénomination ne modifierait pas le nom de la place de la Fusterie et éviterait les éventuelles confusions entre ces noms similaires. Par ailleurs, aucune adresse n'est référencée à cet endroit.

Ce dossier est toujours en cours d'instruction. Il a fait l'objet d'une consultation publique au début de l'automne 2024. La Ville de Genève a ensuite déposé mi-octobre un dossier auprès de la commission cantonale de nomenclature (CCN). Cette dernière formulera un préavis à destination du Conseil d'Etat, qui prendra la décision finale.

Au vu de ces explications, nous vous prions de réserver, Mesdames et Messieurs les député-e-s, un bon accueil à cette proposition de motion.